



GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2007

Communiqué de presse

EQUIPEMENT DES ECOLES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES : 52 projets de Centres de technologies avancées. 30 millions d'euros d'investissement programmés.

Le Gouvernement de la Communauté française a acté, ce vendredi 23 novembre, la candidature de 52 établissements d'enseignement secondaire technique et professionnel en vue d'abriter un des futurs Centres de technologies avancées (CTA) de la Communauté française.

Pour rappel, un Centre de technologies avancées est une infrastructure localisée au sein d'un établissement d'enseignement qualifiant mettant des équipements de pointe à disposition des élèves et des enseignants, quels que soient le réseau d'enseignement et le caractère d'enseignement, ainsi que des demandeurs d'emploi et des travailleurs, en vue de développer des formations qualifiantes.

Les différents projets déposés par les écoles couvrent l'ensemble du territoire de la Communauté française et touchent les principaux secteurs professionnels (industrie, construction, HORECA, sciences appliquées, soins aux personnes, etc).

Après consultation des partenaires sociaux sur ces différents projets, le Gouvernement de la Communauté française sélectionnera dans le courant du 1^{er} semestre 2008 les 30 meilleurs projets.

Chacun des 30 CTA sélectionnés devrait bénéficier en moyenne d'un million d'euros d'équipement investit par la CF avec le soutien des fonds européens. Soit un investissement total de quelques 30 millions d'euros.

Les premiers CTA verront le jour en septembre 2008.

+ d'infos ? Jennifer Wuilquot, porte-parole de la Ministre-Présidente Marie Arena, 0475/53.68.42